

LEGENDE

- Limite de zone
- Limite de secteur
- U

 Urbain
- Ue

 Urbain entreprise
- Ul

 Urbain loisir
- IAU

 Urbanisable - Court terme - Habitat
- IAUe

 Urbanisable - Court terme - Entreprise
- IIAU

 Urbanisable - Long terme
- A

 Agricole
- Ap

 Agricole protégé
- N

 Naturel
- Nh

 Naturel habitat
- Np

 Naturel protégé
- Nt

 Naturel touristique
- Protection au titre de l'article L.130-1 du CU

Espace boisé classé au titre de l'article L.130-1 du CU
- Protection au titre de l'article L.123-1-7 du CU

Haie

Chemin

P

 Puits

Emplacement réservé pour ouvrage public, installation d'intérêt général ou espace vert

Emplacement réservé pour voie ou passage public à créer
- Servitude d'Alignement

Monument Historique inscrit

Deux Ponts de Port-La-Claye sur la rivière le Lay

Site archéologique

Limite du risque inondation

Zone Natura 2000
- 75m

 Loi Barnier

(Article L.111.1.4 du CU)

RD 949

Par rapport à l'axe de la route,

recul de 75 mètres
- 100m

 Loi sur le Bruit

(Article R123.11b du CU)

RD 949

Par rapport à l'emprise de la route,

recul de 100 mètres



LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

Numéro	Désignation / Lieu	Superficie	Bénéficiaire
1	Equipement public à usage socio-culturel et éducatif	12 880 m2	Commune
2	Cheminement piéton à flanc de coteau	1 730 m2	Commune
3	Création d'un équipement de loisir et de tourisme pour la mise en valeur du marais	37 390 m2	Commune
4	Accessibilité piéton et cycliste entre la zone d'activité des Fougères et l'Oulerie	1 110 m2	Commune
5	Création d'un cheminement piéton	1 705 m2	Commune
6	Création d'une salle des fêtes	18 745 m2	Commune

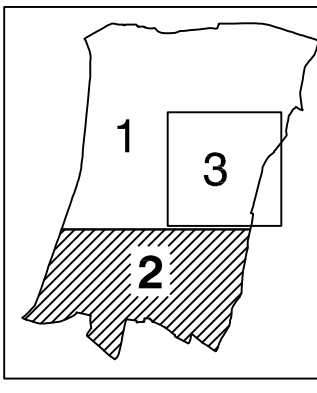
Département de la Vendée

COMMUNE DE LAIROUX

PLAN LOCAL D'URBANISME

Pièce IV

PLAN DE ZONAGE N°2



Echelle : 1 / 5 000

Octobre 2007

	PRESCRIT	PROJET ARRETE	PROJET APPROUVE
Etablissement du P.L.U.	16-04-2003	30-11-2006	08-10-2007

BUREAU D'ETUDES PARCOURS Architecture - Urbanisme - Paysage - Environnement
27 Rue de l'Abreuvoir 79500 MELLE Tel 05.49.27.05.12 Fax 05.49.27.05.29
E-mail : parcours.ingenierie@cegetel.net